

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 27/06/2024

ID : 089-218900694-20240624-035_2024-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 24 Juin 2024
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	11 + 3	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Fontaine, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoint), Mrs Patrice DOYEN, Claude MARGUENAT, Alain GORNEAU, Philippe FERLET, Jonathan THYRIOT Mmes Ismérie BRUNAT, Marie-France DAGUIN, Absents excusés : Mme Laurence RENVOYE, pourvoir à M. Cyganko Mme Viviane ROUSSEL, pourvoir à M. Jossier Mme Nathalie LAMBERT pourvoir à Mme Daguin M. Hubert JOSSIER Absents non excusés : Secrétaire de séance : Patrice DOYEN Mise à jour délibération portant mutualisation de la commande des imprimés d'état civil
DATE DE CONVOCATION			
18/06/2024			
Date d'envoi au contrôle de légalité :			
25 JUIN 2024			
N° d'ordre de la délibération			
035_2024			

Dès 2008, la Commune de CHAILLEY a accepté de centraliser les commandes d'imprimés de l'état civil auprès de l'imprimerie des timbres-poste pour faire l'économie des frais fixes qui représentent près de 25 € par commande. A ce jour, 11 communes ont rejoint ce regroupement.

Cette décision concernait à l'époque les Communes du canton de BRIENON. Les frontières de ces cantons ayant été modifiées, et compte tenu des nouvelles dispositions prises par le Service de Gestion Comptable de JOIGNY, il est proposé de modifier la délibération et d'y adjoindre les communes du Canton de SAINT-FLORENTIN.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité, de modifier la délibération du Conseil et d'ajouter les Communes du canton de SAINT-FLORENTIN et mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.

Le Maire
Philippe GUINET-BAUDIN

